

Semaine européenne de la vaccination du 24 au 30 avril 2019

Deux « Villages Info Vaccination » dans la région et des premiers résultats de l'obligation vaccinale

La Semaine européenne de la vaccination (SEV) se déroulera du 24 au 30 avril prochain. Cet événement est un temps fort pour l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes qui rappelle que la vaccination est la prévention la plus efficace contre de nombreuses maladies infectieuses. Ce constat simple et indéniable est au cœur de la campagne « *La meilleure protection, c'est la vaccination* », lancée par le ministère des Solidarités et de la Santé et Santé publique France. La semaine de la vaccination est un moment privilégié pour l'ARS et ses partenaires qui iront à la rencontre des habitants pour les informer et répondre à leurs interrogations. C'est également l'occasion d'observer des premiers résultats encourageants des 11 vaccinations obligatoires du petit enfant en Auvergne-Rhône-Alpes. La couverture vaccinale des nouveau-nés progresse, de même que les perceptions positives de leurs parents sur les bénéfices des vaccins. La couverture vaccinale moyenne et globale de la région reste toutefois inférieure à la moyenne nationale. Il convient de relever ce défi.

La Semaine européenne de la vaccination s'installe dans la région

Dans la continuité des actions en faveur des vaccinations, le Ministère des Solidarités de la Santé et Santé publique France lancent, pour la première fois en France, une grande campagne nationale de promotion de la vaccination. Sur un ton positif et mobilisateur, le thème « *La meilleure protection c'est la vaccination* » rappelle qu'il s'agit du moyen de prévention le plus efficace et le plus sûr contre de nombreuses maladies infectieuses potentiellement graves telles que les méningites à méningocoque, la rougeole, la coqueluche et le tétanos. La campagne a pour objectifs de réaffirmer les bénéfices de la vaccination en vue de renforcer la confiance. Elle s'adresse à toute la population, en particulier aux parents de jeunes enfants. Elle s'appuie sur les professionnels de santé, sera diffusée à la télévision du 21 avril au 11 mai et visible sur le web, les réseaux sociaux et dans la presse. En amont de son lancement, les professionnels de santé de la région, acteurs indispensables de la vaccination, ont été associés et ont reçu un courrier leur présentant la campagne de communication, ses enjeux, ses objectifs et les ressources dont ils disposent pour la relayer.

Une conférence-débat, à destination des professionnels de santé, est organisée le 14 mai prochain à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes sur les sites de Lyon et Clermont-Ferrand.



L'ARS et ses partenaires (centres de vaccination, conseil départemental de l'Isère et du Puy-de-Dôme, Union régionale des professionnels de santé médecins - URPS, Protection maternelle infantile - PMI) vous donnent rendez-vous sur le **Village Info Vaccination, le 24 avril à**

Grenoble et le 26 avril à Clermont-Ferrand.

Cet événement a pour but d'informer les grenoblois et les clermontois sur les vaccinations à travers des animations, des ateliers ludiques et des stands informatifs. Les carnets de santé et de vaccination seront également vérifiés à la demande des visiteurs.

> [Plus de renseignements sur l'ensemble des manifestations en région, consultez le site Internet de l'ARS](#)

Des premiers effets positifs des obligations vaccinales sur la protection de la population en Auvergne-Rhône-Alpes

La nécessité de faire reculer les maladies infectieuses a conduit les pouvoirs publics à étendre l'obligation vaccinale chez les enfants de moins de 2 ans. Pour les nourrissons nés à partir du 1^{er} janvier 2018, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, l'*haemophilus influenzae b*, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons et la rubéole sont obligatoires avant l'âge de 2 ans. Santé publique France a comparé les couvertures vaccinales à 7 mois des nourrissons nés entre janvier et mai 2018, avec celles des nourrissons nés entre janvier et mai 2017, pour les vaccinations contre la coqueluche, l'*haemophilus influenzae* de type b, l'hépatite B, le pneumocoque et le méningocoque C. La couverture vaccinale contre ces maladies infectieuses a connu une nette amélioration dans la région avec :

- ✓ **+34,6 points de couverture vaccinale de la 1^{ère} dose du vaccin contre le méningocoque C.**
Elle est passée de 42,5 % en 2017 à 77,1 % en 2018. Cette amélioration de la couverture vaccinale, observée dans toutes les régions, a très vraisemblablement contribué à la diminution, chez les nourrissons âgés de moins de un an, de l'incidence nationale des infections invasives dues à ce germe.
- ✓ **+8,4 points pour l'utilisation du vaccin hexavalent** (diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, hépatite B et infections à *Haemophilus influenzae* de type b).
Le pourcentage d'utilisation est passé de 90 % en 2017 à 98,3 % en 2018.
- ✓ **+1,9 point de couverture vaccinale de la 1^{ère} dose du vaccin contre le pneumocoque.**
Elle est passée 97,6 % en 2017 à 99,4 % en 2018.

Les couvertures vaccinales s'améliorent également chez les enfants nés avant l'entrée en application de la loi. Celle de la première dose du vaccin contre les infections à papillomavirus humains (HPV) chez les jeunes filles de 15 ans nées en 2003 est de 27,6 % alors qu'elle était de 24,4 % chez les jeunes filles nées l'année précédente (+3,2 points).

L'obligation vaccinale est majoritairement bien acceptée par les parents d'enfants nés en 2017 et en 2018, puisque deux tiers d'entre eux (67%) déclarent y être favorables.

Les parents reconnaissent l'importance des vaccinations

Un peu plus d'un an après la mise en œuvre de l'obligation vaccinale, les perceptions et opinions des jeunes parents sur la vaccination et ses bénéfices progressent positivement, selon une enquête réalisée par Santé publique France. **L'importance de la vaccination pour la santé des enfants (91%) et pour la protection de la collectivité (87%) progresse dans l'opinion des parents (+5 points par rapport à juin 2018).** Dans le contexte des obligations vaccinales, 86% adhèrent à l'idée que celles-ci vont permettre d'augmenter le nombre de personnes vaccinées en France et pour trois quarts réduire les épidémies (77%).

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, Santé publique France et ses partenaires restent mobilisés ensemble et dans la durée pour restaurer la confiance des Français dans la vaccination.

Professionnels de santé et de la petite enfance : tous sont mobilisés au quotidien dans la lutte contre les maladies infectieuses. Leur soutien est essentiel pour promouvoir la vaccination et améliorer la protection collective contre des maladies potentiellement graves. Cette campagne doit les y aider, tout en facilitant le dialogue avec les patients.

Pour en savoir plus :

> [Site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

> [Bulletins de santé publique régional et national](#)

> Toutes les informations sur les vaccinations sont à retrouver sur vaccination-info-service.fr

Contacts presse

> ARS Auvergne-Rhône-Alpes ars-ara-presse@ars.sante.fr / 04 27 86 55 55

> Santé publique France - presse@santepubliquefrance.fr

Vanessa Lemoine : 01 55 12 53 36 - Matthieu Humez : 01 41 79 69 61

Cynthia Bessarion : 01 71 80 15 66 - Stéphanie Champion : 01 41 79 67 48



@santeprevention



@santepubliquefrance



@santepubliquefrance